TOURISME À SKIKDA

1,5 milliard de centimes pour la plage-pilote de Oued G'sob

La plage-pilote de Oued G'sob, relevant de la commune de Filfila, a été inaugurée par les officiels le 5 juin dernier. L'achèvement des travaux, prévu pour le 25 mai, a été retardé de quelques jours.

Une enveloppe financière estimée à 1,5 milliard a été allouée par la wilaya pour l'application de l'une des directives du ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Aménagement du territoire, intervenant dans le cadre de la réalisation de plages-pilotes au niveau des 14 wilayas côtières. Une part du montant, soit 600 millions de centimes, a été accordée à la commune de Filfila pour qu'elle se charge de la réalisation de quelques travaux.

Sur la base du plan d'aménagement du BET désigné par l'Agence nationale de développement du tourisme, les travaux ont vu la réalisation de bornes de fontaine en fonte, d'accès multiples, d'un poste de secours avec présence de médecins et d'ambulances, de sanitaires, de vestiaires, de cabines de déshabillage, de douches, de postes pour la gendarmerie, la police et la Protection civile et d'un bureau (chalet préfabriqué) pour l'accueil, la gestion et l'animation... Selon les prévisions, il y aura également l'installation de tracteur, d'un tamiseur, de barques et la dotation des agents en talkies-walkies.

L'accès au périmètre sécurisé sera gratuit et un espace a été cédé à un privé dans le cadre des concessions des plages. Incessamment, il sera procédé à l'installation d'un chef de mission du pôle placé sous la tutelle du Commissariat national du littoral et c'est à lui qu'échoit la tâche de définir les besoins humains pour chaque site. Il sera secondé par des agents d'accueil et d'animation, «dont le profil doit correspondre aux particularités du site et aux activités proposées : éco-gardes, moniteurs de plongée, moniteurs de ski, animateurs culturels...». Actuellement, dans la soirée, les familles profitent de cette nouvelle réalisation et s'installent sur les quelques bancs mis à leur disposition. D'aucuns n'y voient qu'un trottoir. «Quelle plage-pilote ? On a construit des trottoirs et installé un dispositif sécuritaire. C'est tout. » Une chose est sûre, avec la plage-pilote, la côte relevant de la commune de Filfila sera dynamisée mais en partie seulement.

Avant et après la plage-pilote, c'est encore le désert touristique ! La commune de Filfila devrait intervenir, selon les moyens du bord, pour que ses trois plages (Oued G'sob, Oued Chatt et Oued Righa) soient des indicateurs fiables de l'essor touristique escompté. Les aspects répressif et de contrôle rigoureux sont des mesures d'accompagnement primordiales pour mettre un frein à tout dépassement.

L'idée de réalisation d'une corniche allant de Larbi Ben M'Hidi jusqu'à Filfila qui a germé dans l'esprit des responsables il y a quelques années est toujours d'actualité. La longueur de plus de 10 km attribuée additionnellement aux neuf plages de la station balnéaire de Larbi Ben M'hidi et de la commune de Filfila est un atout aux avantages économiques, touristiques et de loisirs indéniables. La plage-pilote, c'est la préservation par la wilaya de son patrimoine touristique. Elle est aussi, et surtout, une forme de lutte contre l'implantation anarchique des tentes et une manière de concurrencer les concessions de plages dont quelques gérants investissent des sommes faramineuses pour faire beau.

L'exemple le plus édifiant est celui de la concession Beach Flamant Rouge de Boussalem Adel, au poste n° 4 de Larbi Ben M'hidi. D'ailleurs, ce fut la seule concession ayant été inaugurée ou visitée par les autorités officielles le 5 juin à l'occasion de l'ouverture de la saison estivale.

Zaïd Zoheïr

TIZI-OUZOU

Quel recours contre les pilleurs de l'oued Sebaou ?

Quel recours contre les puissants pilleurs de sable de l'Oued Sebaou qui saccagent tout sur leur passage ? Se plaindre aux autorités compétentes sans espoir d'une réaction juste et équitable, ou défendre ses biens par ses propres moyens au risque de passer pour un hors-la-loi ? Ce terrible dilemme ne cesse de se poser depuis le milieu des années 1990 à M. Ali Sadaoui, agriculteur de Sidi Naâmane, moudjahid, fils de moudjahid, qui a tenté, successivement, les deux alternatives sans succès.

Au contraire, usant de son droit à la légitime défense, au terme d'innombrables démarches infructueuses auprès des autorités locales et nationales, il s'est vu condamner à 6 mois de prison ferme pour avoir tiré un coup de feu de sommation contre un individu qui le menaçait de son PA, cherchant par là à récupérer les papiers d'un camion immobilisé, un coup de feu tiré sur une roue de l'engin qui traversait le verger de Sadaoui au cours de la nuit. «Ils ont le droit de détruire mes terres, de saccager mon verger et mes récoltes, de me tuer sur ma propriété. Ils ont les moyens d'enterrer mes plaines, d'empêcher mes réclamations d'aboutir, en revanche, je n'ai pas le droit de défendre ni mes biens ni ma personne physique, même en légitime défense.»

C'est son interprétation du jugement le condamnant à 6 mois de prison ferme pour coups et blessures volontaires, selon lui tout à fait imaginaires, et destruction des biens d'autrui. «Comment aurais-je pu réunir les preuves des dégâts occasionnés à mes terres et récoltes sans immobiliser le camion ?

Avec quoi aurais-je pu le faire sans lui crever un pneu et comment prouver qu'il s'agissait d'une violation flagrante et répétée sans lui confisquer ses papiers ?» se demande-t-il, stupéfait par la condamnation et par l'occultation de sa propre plainte.

Entre Ali Sadaoui et les pilleurs de sable, autorisés ou clandestins, le différend ne date pas d'hier, il remonte à loin, comme l'attestent ses plaintes, les constats d'huissiers, les prises de vue et les correspondances dénonçant l'extraction effrénée des agrégats de l'Oued Sebaou, entraînant la destruction des berges, des terres et plantations agricoles, des puits, des forages et des conduites d'eau, des poteaux électriques, des ouvrages d'art et de la nappe du Sebaou, principale source d'alimentation en eau potable du chef-lieu de wilaya avant la mise en service du barrage de Taksebt.

Ali Sadaoui a le tort impardonnable de défendre, en même temps que ses propres biens et intérêts particuliers, ceux de la collectivité à travers ses appels à la sauvegarde de la nappe du Sebaou dépouillée de ses agrégats si nécessaires à la rétention et au filtrage de l'eau, des terres agricoles contre l'élargissement continu du lit de l'oued aux dépens des propriétés riveraines, contre, enfin, le déchaussement des ouvrages d'art et la dégradation des équipements hydrauliques et électriques. Il a surtout le tort de désigner les auteurs du pillage et leurs complices, fidèle en cela aux idéaux du 1er Novembre 1954.

B. T.

LOGEMENTS SOCIAUX-LOCATIFS

13 familles refusent d'occuper leurs habitations à Bouzeguène

S'estimant «victimes d'une injustice flagrante», treize familles sur vingt ayant bénéficié, la semaine dernière, de logements sociaux locatifs, programme de 1998, au niveau du plateau de Loudha refusent de les occuper.

A cet effet, les treize familles ont saisi le wali avec ampliation au président de la République, au ministère de l'Habitat ainsi qu'au P/APW de Tizi-Ouzou, pour dénoncer les conditions d'attribution de ces logements de type F1 et F2 «trop exigus pour contenir les familles» et le tés locales. S'en remettant aux directives présidentielles «à propos du type de logements qui doivent être distribués aux familles», les signataires de la correspondance, dont copie a été remise à notre bureau, chargent les autorités communales et de daïra, qui ont, d'après eux, «ainsi piétiné ces directives en distribuant ces logements que les bénéficiaires rechignent à habiter».

Selon un des porte-parole des bénéficiaires récalcitrants, la promiscuité avec six célibataires a été aussi la coupe de trop en sus du fait que ces logements de «construction ancienne» sont «dépourvus de balcons et ne disposent même pas d'espace pour étendre le linge». chef de daïra de Bouzeguène qui était en mission, selon eux, au moment de leur déplacement à l'institution, ils ont été reçus en audience par le vice-président de l'APW de Tizi-Ouzou, un enfant du pays bien au fait de la situation de la commune de Bouzeguène, qui leur aurait indiqué, selon ce porte-parole, que ces logements étaient à l'origine destinés à l'accueil de fonctionnaires et autres travailleurs de passage ou en séjour provisoire dans la localité. Avec cette sortie pour le moins inattendue, les protestataires de Bouzeguène inaugurent une nouvelle ère de revendications sociales des administrés qui devrait faire réfléchir nos gouvernants.

INSATISFAITE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE À AÏN-BEÏDA

La Coordination des parents d'élèves saisit le wali

Depuis deux années consécutives, les élèves du collège Fadhli d'Aïn-Beïda qui sont admis en première année secondaire sont orientés vers l'établissement Braknia, situé à l'extrémité de la ville. L'Association des parents d'élèves du collège a fourni un dossier complet sur la question de l'éloignement du lycée par rapport aux lieux de résidence des élèves, qui atteint les 3 km, et selon les propos de l'association, le défunt directeur de l'éducation a promis de régler ce problème.

Avec la fin de l'année scolaire, l'association a renouvelé ses doléances auprès de la Direction de l'éducation avec une copie adressée au wali. Dans le contenu de la correspondance, dont le journal détient une copie, l'association dira que le collège en question a toujours orienté les élèves vers le lycée Boukeffa qui est à mi-chemin et s'interroge sur les critères sur lequels les responsables se sont basés pour prendre cette décision qui pénalise les enfants.

Toujours selon leurs propos de l'association, pas moins de 18 filles ont interrompu leur scolarité à cause de l'éloignement. Pour justifier ses inquiétudes, l'association demande au directeur de l'éducation de diligenter une commission technique sur les lieux.

Moussa Chtatha

MOSTAGANEM

900 enfants déficients mentaux recensés

A Mostaganem, ils sont près de 900 enfants atteints de déficience mentale, selon les chiffres fournis pour la Direction de l'action sociale (DAS) et ce, après une opération de recensement qui, par la même occasion, aura révélé que seulement la moitié est prise en charge. Ce qui constitue un véritable déficit.

En effet, quelque 450 enfants malades sont pris en charge dans les deux centres médico-pédagogiques implantés, comme on le sait, dans les communes de Sidi-Ali et Mazagran.

Le reste, nous a-t-on fait savoir, demeure sur liste d'attente, faute de mieux et ce, en attendant la réalisation d'un nouveau projet à Sayada. Le futur CMP pourrait contribuer à l'allégement de la situation qui doit peser lourd sur les épaules des parents notamment.

S. A. H.